

DEPARTEMENT

DE LA COMMUNE DE PRESSAGNY L'ORGUEILLEUX
27510

EURE

Séance du 19 MARS 2022

L'an deux mille vingt deux

et le 19 mars

à 10 heures 00

le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel, de ses séances,
sous la présidence de : M. MAINGUY

mes, MM., MAINGUY, ANDRIEUX, CARRIER, DESCHAMPS, GILLET, GLEIZES,
GUION, LE LAN-LE LUYER, LOCHON, MAGNAUDEIX, VAUZOU, WECKSTEIN

Absents : M. INIGO

A été nommé secrétaire : M. WECKSTEIN

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	en exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	13	13

Date de la convocation
14/03/2022

Date d'affichage
14/03/2022

Objet de la Délibération
APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2022 – DL 9/2022

APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2022 – DL 9/2022

Le conseil municipal accepte à l'unanimité le budget primitif, 2022 qui s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :

- Fonctionnement pour un montant de : 858 446,88 €
- Investissement pour un montant de : 1 038 661,67 €

Envoyé en préfecture le 24/03/2022
Reçu en préfecture le 24/03/2022
Affiché le
ID : 027-212704779-20220319-DL9_2022-DE



Le Maire, Pascal MAINGUY

